

Fiche de procédure

Informations de base			
REG - Règlement du Parlement	2015/2152(REG)	Procédure terminée	
Règlement PE, article 130, paragraphe 3: questions avec demande de réponse écrite; interprétation			
Sujet 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement			
Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFCO Affaires constitutionnelles		